



## **Règlement du Concours de Nouvelles « Demeures ou Villas historiques du Pays Niçois »**

### **Article 1 : Organisation**

*Nice Azur TV* (Studio de la Victorine, rue Edouard Grinda, 06200 Nice) et la maison d'édition *Baie des Anges* (8 chemin de la Lauvette 06300 Nice) organisent du 15/11/2011 au 31/03/2012 [le cachet de la Poste faisant foi pour les envois par voie postale] un concours de nouvelles faisant appel au talent des participants.

### **Article 2 : Objet du Concours**

L'objectif de ce concours est de récompenser les meilleures nouvelles écrites sur le **thème**  
**« Demeures ou Villas historiques du Pays Niçois »**

Les nouvelles sélectionnées par le jury feront l'objet d'une publication par la maison d'édition Baie des Anges. Publication qui paraîtra en juin 2012 et sera présentée au Salon du Livre de Nice. Cette publication fera partie de notre collection « romans du sud » en format 14x20 cm

### **Article 3 : Participation**

Ce concours est ouvert à toute personne physique majeure, résidant en France, à l'exception des personnes visées ci-dessous :

- les membres du personnel de Nice Azur TV et de la maison d'édition Baie des Anges, ainsi que les membres de leur famille respective,
- les membres du jury, ainsi que les membres de leur famille respective.

Aucun droit d'inscription n'est exigé.

### **Article 4 : Modalités de participation**

Pour participer à ce concours, les candidats doivent respecter les dispositions suivantes :

**1. Envoi par courrier électronique** : les nouvelles doivent être envoyées à l'adresse : [infosbda@baiedesanges-editions.com](mailto:infosbda@baiedesanges-editions.com)

**2. Envoi par voie postale :** les nouvelles devront être expédiées au plus tard le 31/03/2012 (le cachet de la poste faisant foi), par lettre simple correctement affranchie, à l'adresse suivante :

Maison d'édition Baie des Anges

8 chemin de la Lauvette

06300 Nice

**3. Acceptation du règlement :** les participants devront joindre à leur courrier électronique ou postal le bulletin de participation prévu en annexe 1 du présent règlement, dûment complété et signé.

### **Article 5 : Exclusion des envois présentant une anomalie**

Les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité et leur domicile par les organisateurs du concours.

Sera considéré comme nul et ne sera pas pris en compte, tout envoi :

- insuffisamment affranchi,
- envoyé à une mauvaise adresse,
- adressé après la date limite du 31/03/2012,
- émanant d'une personne n'ayant pas qualité pour participer,
- intervenu autrement que par lettre simple ou courrier électronique,
- non assorti de *l'Autorisation de publication et Acceptation du règlement* dûment signée, prévue en annexe (cf annexe 1)
- incomplet, illisible, raturé, surchargé,
- dans lequel les coordonnées du participant sont incorrectes (mentions fausses ou incohérentes) ou incomplètes.

### **Article 6 : Garantie donnée par le participant**

Les nouvelles qui pourront être retenues dans le cadre du présent concours doivent être la création unique du participant, nommément inscrit. Sont exclues les créations collectives, ainsi que les créations de tiers. Seules les nouvelles originales (non primées à d'autres concours, non publiées dans un livre, site ou sur tout autre support) seront prises en compte dans le cadre du présent concours. Chaque participant s'engage, sous sa responsabilité, à respecter la réglementation française et communautaire, notamment en matière de droits d'auteur (articles L 111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle ou toute législation nouvelle qui pourrait les remplacer) et certifie en conséquence que la nouvelle qu'il adresse dans le cadre du présent concours est entièrement originale, libre de tous droits, et ne contient aucune reproduction ou emprunt, même partiel, à une autre œuvre.

Du seul fait de leur participation, les auteurs garantissent les organisateurs du concours et le jury contre tout recours éventuel de tiers en ce qui concerne l'originalité des œuvres présentées. Les organisateurs ne sauraient en aucun cas être tenus responsables d'une inobservation quelconque de l'une des dispositions décrites ci-dessus.

Chaque participant ne peut présenter qu'une seule nouvelle pendant toute la période de validité du concours. Cette dernière ne pourra faire l'objet que d'un seul envoi pendant toute la durée du concours (envoi par courrier électronique ou par voie postale). S'il est constaté qu'un participant a adressé plusieurs nouvelles ou qu'il a adressé la même nouvelle plusieurs fois, sa participation ne sera pas retenue, sans que la responsabilité des organisateurs puissent être engagée. Toute déclaration mensongère d'un participant entraînera son exclusion du concours.

### **Article 7 : Sort des manuscrits**

Les manuscrits ne seront pas retournés à leur auteur. Plus généralement, tout document adressé dans le cadre de ce concours ne fera l'objet d'aucun renvoi aux participants qui transfèrent aux organisateurs, dans le cadre du présent concours, la propriété du support de la nouvelle qu'ils auront adressée.

### **Article 8 : Modalités de désignation des lauréats et composition du jury final**

En fonction du respect de la charte éditoriale (voir art. 9), les organisateurs du concours sélectionneront les nouvelles qui seront publiées dans le courant du mois d'avril 2012.

*Le jury du concours est composé de : (liste définitive en janvier 2012)*

2 Représentants de Nice Azur TV

1 Représentant de la maison d'édition Baie des Anges

2 Auteurs ayant déjà publié et vivants dans les Alpes-Maritimes

1 journaliste

1 Représentant de la librairie Jean-Jaurés à Nice

Le jury élira les nouvelles sélectionnées. Pour établir son choix, le jury prendra en compte prioritairement l'intérêt et l'originalité du récit, ainsi que le respect de la charte éditoriale. Les décisions du jury seront sans appel et ne pourront être contestées par les participants. Il tranchera également, dans le respect des lois, toute question d'application, d'interprétation du présent règlement ou toute question non réglée par celui-ci qui viendrait à se poser à l'occasion du présent concours. Le jury se réserve le droit d'annuler le concours si la participation était jugée trop faible.

### **Article 9 : Charte éditoriale**

Le nombre d'œuvre est limité à un texte par auteur. Chaque nouvelle devra être rédigée en langue française, dactylographiée et comporter un nombre minimum de 10 000 signes et un nombre maximum de 30 000 signes. Des critères de présélection donneront lieu à des évaluations des nouvelles.

#### **Les critères seront les suivants :**

1. *Respect de la présentation* : dans tous les cas, les nouvelles devront se présenter sous la forme d'un document Word (ou Open Office), format A4 (21 x 29,7 cm), dont la police de caractère sera du Times New Roman, corps 12, 24 lignes par page. La première page devra comporter les informations suivantes sur les participants : nom, prénom, date de naissance, adresse postale complète, numéro de téléphone, adresse électronique du participant. Les pages devront être numérotées et le titre de la nouvelle devra apparaître sur chaque page. Le nombre total de signes sera indiqué à la fin de la nouvelle.

2. *Respect du genre* : évaluation de l'utilisation des règles de la nouvelle, un récit de fiction court qui peut être une intrigue romanesque, historique, policière, fantastique ...

3. *L'écriture* : la qualité du style, le respect des règles grammaticales, et orthographiques seront pris en compte. Les nouvelles ne doivent comprendre aucun propos discriminatoire, diffamant ou contraire à l'ordre public.

### **Article 10 : Information des participants**

Tous les participants seront informés du résultat du concours mais uniquement par voie électronique à

l'adresse indiquée lors de leur inscription. Les gagnants dont les nouvelles auront été sélectionnées par le jury final, seront informés par téléphone des résultats de leur participation au concours, en mai 2012. Il est rappelé qu'un participant est identifié par les coordonnées qu'il aura lui-même indiquées en accompagnant l'envoi de sa nouvelle. Il ne sera adressé aucun courrier.

### **Article 11 : Acceptation du règlement**

La participation au concours entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Celui-ci sera téléchargeable sur [www.baiedesanges-editions.com](http://www.baiedesanges-editions.com) et ne pourra être adressé par courrier.

### **Article 12 : Autorisation**

#### **1 – Edition**

Les participants autorisent - par avance et sans condition – la maison d'édition Baie des Anges à publier dans sa collection « roman du sud » leur œuvre sans droits d'auteurs.

Tous les participants édités recevront 1 exemplaire gratuit dudit ouvrage

#### **2 – Publicité**

Les gagnants autorisent les organisateurs à utiliser leur nom, et leur image sur tous supports (presse écrite, radio, télévision, internet) à des fins de promotion de l'ouvrage publié et des résultats du concours. L'autorisation remplie selon les conditions précisées ci-dessous devra être jointe à la nouvelle, soit :

par voie postale (Maison d'édition Baie des Anges - 8 chemin de la Lauvette - 06300 Nice), soit par courrier électronique à [infosbda@baiedesanges-editions.com](mailto:infosbda@baiedesanges-editions.com).

Cette autorisation est téléchargeable sur le site [www.baiedesanges-editions.com](http://www.baiedesanges-editions.com)

**Concours de Nouvelles « Demeures ou Villas historiques du Pays Niçois »**

**ANNEXE 1**

**Bulletin de participation**

Je soussigné(e)

(nom).....

(prénom).....

demeurant.....

.....

(adresse postale complète)

souhaite participer au concours de nouvelles « **Demeures ou Villas historiques du Pays Niçois** » organisé par *Nice Azur TV* (Studio de la Victorine, rue Edouard Grinda, 06200 Nice) et la maison d'édition *Baie des Anges* (8 chemin de la Lauvette 06300 Nice).

J'ai pris connaissance du règlement du concours et déclare, par la présente, en accepter toutes les conditions (notamment l'article 6 du présent concours).

Je déclare et garantis que je suis l'unique auteur de la nouvelle que j'adresse dans le cadre du présent concours.

J'autorise, notamment, la publication de ma nouvelle dans la collection Roman du Sud de la maison d'édition Baie des Anges.

mon n° de téléphone : .....

mon adresse e-mail : .....

Fait à ..... Le.....

Signature :

## **Concours de Nouvelles « Demeures ou Villas historiques du Pays Niçois »**

### **ANNEXE 2**

#### **Respect du thème proposé**

Le respect du thème proposé suppose qu'une demeure, une villa, une maison caractéristique et historique du pays niçois soit à l'origine de la nouvelle, mais toute liberté est laissée aux auteurs quant au rôle que ce lieu aura dans le récit. Il importe néanmoins que ce lieu en inspire l'intrigue. Pour déterminer ce lieu, la plupart des bons guides de la Côte d'Azur en répertorient un certain nombre. On peut aussi consulter des ouvrages plus spécialisés comme :

**Luc THEVENON**

**LES FOLIES**

Fantaisies architecturales de la Belle-Époque à Nice.

Éditions SERRE, 12-09-2003.

**NICE HISTORIQUE**

**De Villa en Villa, Regards d'architectes**

Numéro de Janvier-Mars 2008.

**Véronique THUIN-CHAUDRON**

**NICE : DE LA COLLINE DU CHATEAU AUX CHATEAUX DES COLLINES**

Architecture, construction, urbanisation de 1860 à 1914.

Éditions SERRE, 06-03-2009.

